

Grandir à Valence : rachat, création ou partenariat ?

Les Jardins de Tessier veulent s'implanter à Valence, à 45 km de Montélimar. Trois voies sont possibles : racheter une pépinière dont le propriétaire part à la retraite, créer un nouveau point de vente ou s'associer à un paysagiste de Valence pour un dépôt-vente commun. Stagiaire, vous aidez M. Tessier à comparer ces modalités de croissance (document 1).

Document 1 : les trois options

Élément	Contenu
Rachat de la pépinière de Valence	prix du fonds 420 000 € ; 5 salariés repris ; clientèle de paysagistes établie ; méthodes de culture différentes
Création d'un point de vente	terrain à louer, aménagement 180 000 € ; recrutement de 3 personnes ; clientèle à construire
Partenariat avec un paysagiste	dépôt-vente dans les locaux du paysagiste ; investissement 25 000 € ; partage de la marge 60/40 ; contrat de deux ans renouvelable
Situation financière	trésorerie disponible 150 000 € ; capacité d'emprunt estimée à 250 000 €

Le rachat de la pépinière de Valence est une modalité de :

- ☐ Croissance organique
- ☐ Croissance externe : acquisition d'une entreprise existante
- ☐ Croissance conjointe

L'avantage principal du rachat par rapport à la création est :

- ☐ Son coût toujours plus faible
- ☐ La rapidité : clientèle, salariés et terrain existent dès le premier jour
- ☐ L'absence de risque social

La création d'un point de vente par les propres moyens de l'entreprise (croissance organique) présente surtout le risque :

- ☐ D'un démarrage lent : il faut constituer la clientèle et former une équipe, pendant que les charges courent
- ☐ D'un conflit avec l'ancien propriétaire
- ☐ D'une amende de l'Autorité de la concurrence

Le dépôt-vente commun avec le paysagiste de Valence relève :

- ☐ D'une croissance conjointe (partenariat) : ressources partagées, risque et investissement limités
- ☐ D'une croissance externe
- ☐ D'une intégration verticale

Le document indique une trésorerie disponible de 150 000 € et un prix de rachat de 420 000 €. Cette donnée pèse sur le critère :

- ☐ De la pertinence
- ☐ De la faisabilité financière : le rachat impose un emprunt important
- ☐ De la conformité au droit de la concurrence

M. Tessier redoute que les salariés de la pépinière rachetée n'acceptent pas ses méthodes. Ce risque relève du critère :

- ☐ De la faisabilité technique
- ☐ De l'acceptabilité : adhésion des parties prenantes, ici les salariés repris
- ☐ De la rentabilité

Compte tenu d'une trésorerie limitée et d'une volonté de tester le marché de Valence avant d'investir, la modalité la plus cohérente à court terme est :

- ☐ Le rachat immédiat
- ☐ La création d'un grand point de vente
- ☐ Le partenariat avec le paysagiste, quitte à évoluer vers une création ou un rachat ensuite